



A l'attention des responsables
associatifs tarnais

Le 22 février 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous êtes responsable d'une association pour laquelle vous ne méngez ni votre temps ni votre dévouement et vous êtes souvent amené à vous interroger sur les risques et les responsabilités encourus par cette dernière et/ou par vous même.

Consciente de vos interrogations, le Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn a décidé avec la délégation tarnaise de la MAIF d'organiser une réunion d'information qui sera l'occasion d'évoquer notamment :

- Les notions de responsabilité (civile et pénale) de l'association en tant qu'organisatrice d'activités, de manifestations...
- Les responsabilités en matière d'occupation de locaux (locaux municipaux, salle de réunion...),
- La responsabilité de l'association du fait et à l'égard de ses éventuels salariés et sa responsabilité à l'égard de ses adhérents,
- La responsabilité du fait de l'association du fait des biens lui appartenant, loués ou mis à sa disposition et la protection de ses biens
- L'utilisation des véhicules personnels pour le compte de l'association,
- La protection de l'association et des ses adhérents (obligations légales d'assurance, points de vigilance les différentes garanties d'un contrat d'assurance...)
- et tout autre sujet que vous souhaiteriez évoquer.

Cette réunion est organisée en partenariat avec la MAIF. Elle sera animée par Miren ROUQUENELLE, juriste de la Mutuelle et se tiendra le :

9 avril 2019 à 18H30
Salle OMEPS de Castres
Domaine de Gourjade
81100 CASTRES

Pour nous permettre d'organiser au mieux cette réunion que nous prolongerons par un moment de convivialité autour d'un cocktail, nous vous remercions de bien vouloir *retourner le bulletin de participation joint à l'adresse mail suivante : sport@cdostarn.fr*

Dans l'attente de notre prochaine rencontre ; veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

COUPON REPONSE

Association :

Mme, M.....

Occupant la fonction de

assistera

n'assistera pas

à la réunion du 9 avril 2019

Merci de nous retourner ce coupon-réponse avant le 31 mars 2019 à l'adresse suivante :
sport@cdostarn.fr